



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rapt de femmes Afars en Éthiopie par l'armée de Djibouti

Question écrite n° 16583

Texte de la question

Mme Pascale Martin alerte M. le ministre des armées sur les viols des femmes Afars, commis depuis plus de vingt ans par l'armée djiboutienne. Le 27 février 2024, quatre femmes afars ont été enlevées, en Éthiopie, par l'armée djiboutienne. À l'issue de chaque affrontement entre l'armée et le FRUD (front pour la restauration de l'unité et la démocratie), l'armée djiboutienne s'en prend à la population civile et plus particulièrement aux femmes. Ce fut encore une fois le cas à Dawdawya le 23 février 2024. Selon la Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH), de nombreux villageois, hommes et femmes sont encore détenus à ce jour et en toute illégalité dans un camp de l'armée. Mais le 27 février 2024, l'armée djiboutienne ne s'est pas contentée, comme elle en a l'habitude, de sévir contre les civils à l'intérieur du territoire djiboutien. Elle a franchi la frontière éthiopienne, pénétrant jusqu'à 37 km dans la région afar, où elle a terrorisé les habitants du village d'Arda, détruisant habitations et vivres. Les soldats djiboutiens ont kidnappé plusieurs villageois, dont quatre femmes, Awa Soumbou, Hasna Arbahim, Hawa Hanfaré et Ga 'si Mohamed, qui furent aussitôt emmenées de force en territoire djiboutien. Interpellée par l'association Femmes solidaires, Mme la députée se fait l'écho de leur grande crainte concernant les agissements récurrents de l'armée djiboutienne à l'encontre de femmes dont le seul crime est d'être femme et Afar. En effet, depuis plusieurs années, le pouvoir de Djibouti mène une répression particulière contre les femmes du nord et du sud-ouest du pays, ces violences étant utilisées comme une arme de guerre. Les femmes Afars du nord et du sud-ouest de la République de Djibouti demandent aux États militairement présents dans leur pays de dénoncer ces crimes et d'agir enfin pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences à leur encontre. Mme la députée demande au Gouvernement d'agir auprès de l'État djiboutien pour que cessent ces crimes et que les femmes Afars soient protégées par les autorités éthiopiennes. Elle dénonce également cette répression sans frontière à l'encontre des femmes Afars et demande la libération immédiate des femmes kidnappées.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Martin](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16583

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2289

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)